

Informations de base	
2017/2868(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des personnes atteintes d'albinisme en Afrique, en particulier au Malawi Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Malawi	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
05/10/2017	Décision du Parlement	T8-0381/2017	Résumé
05/10/2017	Résultat du vote au parlement		
05/10/2017	Débat en plénière		
05/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2868(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0543/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0544/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0546/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0547/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0551/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0553/2017	04/10/2017	
Proposition de résolution		B8-0554/2017	04/10/2017	

Proposition de résolution		B8-0562/2017	04/10/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0381/2017	05/10/2017	Résumé

Résolution sur la situation des personnes atteintes d'albinisme en Afrique, en particulier au Malawi

2017/2868(RSP) - 05/10/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des personnes atteintes d'albinisme en Afrique, notamment au Malawi.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement s'est dit préoccupé par **la discrimination généralisée et la persécution** dont souffrent les personnes atteintes d'albinisme en Afrique et par le fait que le renforcement de la législation au Malawi n'a pu empêcher la récente recrudescence de la violence contre les personnes albinos dans ce pays. En 2016, les personnes atteintes d'albinisme ont été victimes de 172 assassinats.

Tout en saluant la réforme du code pénal et de la loi sur l'anatomie, la résolution a demandé aux autorités malawites **d'agir de manière préventive contre les organisations criminelles** actives dans le domaine de la sorcellerie et du trafic d'êtres humains, d'assurer une formation adéquate de la police et de lui donner les moyens nécessaires, de mener des enquêtes sur les crimes liés à l'albinisme et de **mettre fin à l'impunité** avec l'aide d'acteurs internationaux en vue de poursuivre les auteurs de toutes les agressions signalées.

Le Parlement a rappelé que l'albinisme était une maladie génétique héréditaire qui touchait environ **une personne sur 20.000 dans le monde et une proportion sensiblement plus importante de la population de pays d'Afrique subsaharienne**, notamment la Tanzanie, le Malawi et le Burundi.

L'association infondée entre albinisme et pouvoirs magiques représente le plus grand danger pour ces personnes. Selon les groupes de défense des droits de l'homme plus de 600 agressions auraient eu lieu contre des personnes atteintes d'albinisme en Afrique au cours de la dernière décennie. Depuis le début de 2017, une nouvelle vague d'assassinats et d'agressions contre des personnes albinos a été alimentée par les défaillances systémiques du système pénal malawite.

Le Parlement a demandé au gouvernement malawite de **répondre aux besoins médicaux, psychologiques et sociaux** des personnes atteintes d'albinisme en leur garantissant le même accès aux soins de santé et à l'éducation, en particulier dans les zones rurales et isolées. Il a souligné **le rôle crucial des autorités locales et des organisations de la société civile** dans l'action en faveur des droits des personnes atteintes d'albinisme, l'information et l'éducation de la population ainsi que l'éradication des mythes et des préjugés sur l'albinisme.

Les députés ont en particulier appelé à améliorer **la formation des enseignants** et de l'administration scolaire. Davantage d'efforts devraient être faits pour traiter les causes profondes de la discrimination et la violence à travers des campagnes de sensibilisation du public.

L'Union européenne et ses États membres devraient également **poursuivre le dialogue avec les pays concernés** afin de soutenir, au moyen d'une assistance financière et technique adaptée, les efforts pour concevoir des mesures spécifiques au regard des besoins et des droits des personnes atteintes d'albinisme dans une optique de non-discrimination et d'insertion sociale. Les députés ont demandé aux **délégations de l'UE** de suivre de près la situation des droits de l'homme des personnes atteintes d'albinisme en Afrique.

Enfin, le Parlement a salué toutes les initiatives prises au niveau régional et international pour lutter contre la violence contre les personnes atteintes d'albinisme et, en particulier, l'adoption récente du **plan d'action régional sur l'albinisme pour la période 2017-2021** par l'Union africaine et les Nations unies.